reçu la lettre de M. le Président de la République et que la nouvelle du *Bordeaux-Journal* est aussi démentie de fondement que la prétendue remise au chef de l'Etat par M. Constans d'un pli cacheté contenant les noms des députés ayant émargé à la Compagnie de Panama.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 29 décembre

Avant la réunion de la commission, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'entretenait à la Chambre pour demander à la commission réunie à l'autorité judiciaire des 17,000 souches de bons qu'elle a entre les mains. M. de Villebois-Mareuil, secrétaire, répondu que la remise serait faite aussitôt que la commission aurait statué.

La commission s'est réunie à deux heures un quart sous la *présidence* de M. *Brisson*. Elle a entendu d'abord le rapport verbal de M. Bastard sur les bons anonymes, qui sont au nombre de 356, et se chiffrent par la somme de 670,000 fr.

L'enquête a été très long.

M. Maujan, l'un des enquêteurs vient de faire une courte apparition dans les couloirs.

Voici les renseignements que nous obtenons de lui :

La commission après en avoir délibéré, a fait ce jourd'hui deux demandes qui lui ont été faites par le juge d'instruction, et qui sont : 1° la remise de dix-sept mille souches de bons dont on a parlé ces jours derniers ; 2° La communication de tous les procès-verbaux analytiques des interrogatoires faits par la commission ; 3° La communication de deux interrogatoires *in-extenso*, parmi ceux qui ont été faits par la commission.

« En somme, conclut M. Maujan, la commission saisit le juge d'instruction. Nous remarquons que M. Maujan prononce cette phrase à plusieurs reprises et avec une intonation caractéristique.

« Nous lui posons cette question fort simple : « Si le juge d'instruction ne vous avait rien demandé, l'auriez-vous également saisi ?

« Je ne peux vous répondre pour la commission, nous dit M. Maujan, mais pour moi, je l'aurais fait. »

Nous nous contenterons de faire remarquer que c'est spontanément que la commission offre au juge d'instruction la résumé des observations générales de la sous-commission.

En résumé, la commission n'a obtenu le vérité jusqu'à présent que pour l'emploi des fonds dont M. de Reinach a disposé directement.

Il lui manque, comme au juge d'instruction, trois éléments principaux : les papiers Arton, les renseignements que M. Cornélius Herz pourrait fournir, et les indications de M. Cottu, sur les bénéfices réels des bons anonymes qui figurent pour une somme de 800,000 francs dans les 17,000 mandats dont on a retrouvé les souches. Au nombre de ces dernières se trouve le bon de 500,000 fr. remis par M. Cornélius Herz et un autre de 100,000 francs dont on ne peut trouver le bénéficiaire.

On voit que la commission est encore loin d'avoir fait la lumière complète si vivement réclamée par la Chambre.

La commission entend en ce moment M. de Villebois-Mareuil qui lui expose les vérifications des bons nominatifs.

La commission doit examiner de près le budget de l'agent de publicité Bel Au, qui s'élève à 8 ou 9 millions, sur lesquels il aurait perçu le dix pour cent.

Audition de M. Tcherbanne

M. Tcherbanne est le correspondant parisien de la *Gazette de Moscou* ; il demande comment on a pu accuser son journal d'avoir touché 500,000 fr. pour être ami de la France ; *la Gazette de Moscou le toujours été.*

M. Brisson. — Nous ne pouvons que vous répéter ce qu'a dit M. Delahaye. Nous avons pour le mandat de faire l'enquête que vous demandez.

M. Tcherbanne. — Vous a-t-on apporté des preuves ?

M. Clemel de Cossergues. — Non, il n'y a que l'affirmation pure et simple de M. Delahaye.

M. Gerville-Réache. — Nous pourrons délibérer entre nous sur ce que nous pouvons faire.

M. Tcherbanne. — Si vous trouvez quelque chose sur la *Gazette de Moscou*, je vous en prie, appelez-moi! Si vous ne trouvez rien, constatez-le dans votre rapport.

M. Rouvier, député des journaux, le *Nouveau-Journal*, par exemple, aurait déclaré dans les couloirs qu'il a versé des sommes considérables.

M. Reinach. — S'il arrive à notre connaissance quelque chose de nouveau nous vous prévaudrons.

M. Pelletan. — Avez-vous quelques soupçons sur la personne qui aurait répandu ces bruits ?

M. Tcherbanne. — Non.

M. Tcherbanne se retire après avoir protesté de son loyalisme envers la France.

Déclaration de M. Castelbon

M. Castelbon fait une déclaration qui est la confirmation catégorique de la première déposition. Il porte un livre de caisse où est consigné, au crédit de la somme versée par M. Devès, ainsi que par d'autres actionnaires.

M. Castelbon ajoute que, le témoin déclare qu'il ignorait le nom du capital sée qui, à la suite de M. Devès, avait souscrit à la Nouvelle Presse pour une somme de 50,000 fr. Il n'y a pas de trace de M. de Reinach qu'il n'y a environ un mois.

M. Chemin, troisième témoin convoqué, ne se présente pas. Il a prétendu décida qu'elle ne pouvait pas M. Delahaye dans une de ses plus prochaines séances et s'ajourne à jeudi.

L'instruction judiciaire

M. Franqueville, juge d'instruction, a terminé hier par le pied ici de M. Léon Renault, Rouvier et Devès, les interrogatoires des membres du Parlement impliqués dans les poursuites relatives aux faits de corruption.

Il a ensuite continué à contrôler la vérité des explications données par eux et s'est ajourné à aujourd'hui ce matin. Dès midi hier, il a reçu, MM. de Lanessan, Fortune et Coltu ont, en effet été conduits dans le cabinet du magistrat qui, ces après-midi, continue à leur demander tous les éclaircissements nécessaires à la manifestation complète de la vérité.

Pour plus de sûreté, M. Franqueville l'est à ce que les dépositions des inculpés et des détenus soient infirmées ou confirmées par les témoignages de toutes les personnes qui, de quelque façon que ce soit, ont été mêlées aux événements financiers de 1886 et de 1887. Aussi, devra-t-il consacrer huit jours environ à l'audition des journalistes, banquiers, employés de banque, intermédiaires, etc., qui sont en mesure de lui fournir des éléments d'appréciation.

Après quoi il entendra de nouveau et définitivement tous les inculpés avant de décider s'il doit les renvoyer à la chambre des mises en accusation ou rendre en leur faveur une ordonnance de non-lieu.

Le mérite agricole

Paris, 29 décembre. — Nous sommes informés que, suivant l'usage établi depuis deux ans, au ministère de l'agriculture, il n'y aura pas de nominations ni promotions dans l'ordre du mérite agricole à l'occasion du 1er janvier.

Le Journal Officiel publiera seulement aujourd'hui les nominations isolées qui ont lieu dans l'intérêt de l'ordre de la Division des voyages du Président de la République, ou des ministres, ou à propos de sociétés agricoles spéciales.

La caisse de retraites des mineurs

Paris, 29 décembre. — MM. Deprez, sénateur, Basly et Lamendin, députés, ont entretenu hier, le ministre des travaux publics de la modification de la caisse des retraites pour les mineurs.

Le ministre a répondu qu'après ses nombreux entretiens avec le rapporteur, la question a fait un grand pas et qu'il espère pouvoir en demander la mise à l'ordre du jour du Sénat peu de jours après la rentrée de janvier prochain.

La présidence de la Chambre

Paris, 29 décembre. — On sait que la Chambre va procéder le 10 janvier prochain au renouvellement de son bureau. Il est, nous assure-t-on absolument inexact, contrairement à un bruit mis en circulation que M. Floquet ait l'intention de ne pas se représenter pour la présidence.

AU TONKIN

Marseille, 29 décembre. — Les journaux du Tonkin arrivés ce matin par le paquebot *Tonis* publient les renseignements suivants :

Le lieutenant-colonel Clamorgan, commandant le *territoire* militaire, est à *Hongay*. Une colonne de 500 hommes est en mouvement et va essayer de détruire une bande de pirates à laquelle les détachements déjà sur les lieux et la flottille vont essayer de couper la retraite. Cette bande comptera environ 300 bals, 300 au bas mot. Elle se composerait de toutes petites bandes annamites de l'archipel qui se sont réunies pour tenter un dernier effort étauxquelles sont venus se joindre deux chefs chinois et leurs hommes.

Une opération décisive est imminente.

M. Coqui, directeur des douanes, vient de communiquer l'analyse de poissons de douanes à Pa-Koi. Cela produit déjà le plus heureux effet moral sur les populations du pays et de la région chinoise voisine.

Les jonques ont abandonné leurs repaires de Binh-Ho. Le capitaine *Freystotter* a brûlé le repaire de Ly-Co. Après la surprise de Wenl-hai, la colonne du commandant Lamary a victorieusement repoussé une attaque au sud de Ly-Sai. On a pris et exécuté deux chefs de pirates qui avaient participé à l'assassinat des gens du colonel Pennequin, en mars dernier.

Une reconnaissance commandée par le capitaine Bernonnault a surpris et fait le chef Rathahon du Yuhen de Ha-Hoa. De ce fait, la pacification de la rive gauche du fleuve rouge paraît assurée. La petite colonne commandée par le capitaine André est rentrée à Bac-Ca après avoir brûlé le village de Chomoy.

Le commandant Famin est désigné pour commander la région de Mon-kay. Les journaux constatent que la piraterie sino-annamite prend une grande extension dans les régions minières qu'on devra protéger davantage.

Un don d'un million

Paris, 29 décembre. — Une donation d'un million vient d'être faite par M. Alphonse de Rothschild à l'assistance publique ; les revenus de cette somme seront distribués en dons aux accouchées nécessiteuses des hôpitaux.

ATTENTAT CRIMINEL

Trois blessés

Orléans, 29 décembre. — Un accident dû à la malveillance, s'est produit hier à Malesherbes. Le mécanisme d'un pont tournant, qui neuve dernier on fait évoluer les locomotives, avant été dérangé, la première machine qui s'engagea sur le pont, en fit basculer le tablier et fut projetée d'une hauteur de plusieurs mètres. Trois hommes qui montaient la machine, deux n'ont reçu que des contusions insignifiantes ; leur camarade a éprouvé, par suite de cette commotion cérébrale qui a déterminé une amnésie complète.

Le parquet de Pithiviers a ouvert une enquête.

Manifeste socialiste

Paris, 29 décembre. — Un certain nombre *de députés appartenant au groupe socialiste révisionniste*, parmi lesquels figurant MM. Chauvet et Lafargue, se sont réunis aujourd'hui à la Chambre pour s'entretenir de la situation actuelle. Ils ont décidé de rédiger un appel qui sera publié et affiché dans quelques jours.

Bruit d'un attentat à Monte-Carlo

Monte-Carlo, 29 déc. — Ce matin un journal de Nice a fait l'écho d'un bruit d'après lequel une bombe de dynamite aurait été trouvée sous les fenêtres du Casino de Monte-Carlo. Les renseignements recueillis sont contradictoires et ne permettent pas de le confirmer ; cependant la brigade de police chargée de surveiller la place a été considérablement renforcée hier et qu'il semble donner quelque vraisemblance à ce bruit.

L'organisation de l'insurrection

CHEZ LES CHEFS DU MOUVEMENT

Avant-hier dans un téléphonème de dernière heure nous annonçions que les groupes socialistes et anarchistes réunis avaient décidé l'organisation des sections armées pour faire une manifestation dans la rue le jour de la rentrée des Chambres. Nous avons voulu avoir des renseignements sur cette tentative d'insurrection et nous nous sommes présentés chez les chefs mêmes du mouvement pour leur en demander.

Chez le citoyen Pemjean

L'auteur de la proposition qui l'a présentée et fait voter après un discours des plus violents :

— A quel mobile, lui demandons-nous, avez-vous obéi en déposant votre proposition ?

— Je me suis simplement inspiré des nécessités de la situation et des intérêts de la grande majorité de nos amis.

A mon avis, le régime économique et politique actuel ne peut durer longtemps. Le pays tout entier se décompose à vue d'œil, emplissant d'indignation et de colère l'âme du peuple.

Le mécontentement, le mal pouvait être combattu à l'aide d'une revision qui aurait permis à la bourgeoisie dirigeante de prolonger un peu son existence, maintenant, il est trop tard ; c'est le fer rouge qu'il faut, et tout de suite, si nous ne voulons pas que la tempête et de déposé, la foule demande son salut à la dictature.

Devant la gravité des circonstances, les révolutionnaires ne pouvaient comprendre qu'ils devaient oublier leurs querelles et s'unir sur le terrain d'une action vigoureuse, immédiate. Je les en félicite.

— Mais ne craignez-vous pas que la manifestation projetée ne soit facilement réprimée.

— Oui, mais !... Nous avons avec notre le sentiment public, et cet appoint vaut une armée. D'ailleurs, n'oublier pas que l'assemblée nous a chargés de nommer des commissaires pour aviser au relèvement du peuple au Palais-Bourbon.

— Et que comptez-vous faire ensuite ?

— Cela dépend des circonstances. Du reste, la commission se réunit pas encore réunie.

Pour le moment, son rôle doit se borner à exécuter à la lettre la volonté nettement exprimée du parti socialiste réconcilié. Après nous verrons.

Chez le citoyen Andrieux

Ancien membre de la Commune n'ayant aucun lien de parenté avec l'ex préfet de police.

On a beaucoup exagéré les choses, nous dit-il. Nous avons depuis longtemps des sections dans le dix-huitième arrondissement prêtes à marcher au premier signal ; mais, dans les autres arrondissements, elles n'existaient pas encore, et c'est pour en créer de telles que nous avons fait appel, et que nous nous réunissons demain en assemblée secrète, où la presse ne sera pas admise. Mais je dois vous dire que les sections de Paris, de Lyon et de Marseille ont d'autre but que de rendre plus forte notre solidarité et plus dire la non moyens d'action.

— Et votre alliance avec les anarchistes ?

— Mais c'est absurde de nous prêter une pareille idée. Nous n'avons pas d'ennemis plus acharnés. Les anarchistes ne peuvent avoir pour alliés que les réactionnaires dont ils font absolument le jeu.

— Que faut-il comprendre par ces mots : aux travailleurs de Paris et à l'armée, prononcés par le citoyen Pemjean.

— Elle ne sera pas faite, voilà tout ; d'ailleurs il nous serait impossible de trouver deux sifflets pour placarder une proclamation de ce genre.

— Et à quand la marche en avant sur l'Elysée ?

— Oh ! ce fut une figure employée dans le feu de la discussion ; au milieu du tumulte, on est vraiment excusable de prendre l'Elysée... pour une lanterne.

Chez le citoyen Allemane

Il s'agit simplement suivant lui d'une *organisation défensive* pour protéger la République contre les coups de main.

Semblable aux régimes qui l'ont précédée, elle est aux prises avec les mêmes éléments de désagrégation. Elle n'a tenu aucun compte de ses promesses envers le peuple. N'importe ! celui-ci ont la défendre pour conserver la parcelle de liberté qu'elle lui a donnée. C'est ce qui nous a inspirés ce qui le mouvement du boulangisme, c'est ce qui nous guidera encore.

— Alors, il n'est pas question pour le moment, de descendre dans la rue ?

— Non, non, mille fois non. Nous ne sommes ni aventuriers, chargés d'amener du gibier à ceux qui prétent à faire des coups de main. Nous descendrons dans la rue quand il nous plaira, et quand nous le jugerons utile. Nous ne sommes pas le Conseil municipal ni de la Chambre des députés.

Nous restons et travaillons avec le peuple qui sera écouté au jour où il parlera.

Chez le citoyen Alibert

Ne croit pas non plus à la manifestation dans la rue.

Il y aura de l'agitation, n'en doutez pas ; mais une *agitation sourde, profonde*, qui se manifestera non par des cruelleries, mais par une *action sérieuse*.

Et la réaction s'aperçoive en même temps et de son existence et de ses résultats.

Chez les anarchistes

La présence dans le comité, de deux anarchistes, les compagnons Georges et Prolio, avait lieu de nous étonner.

Il était intéressant de savoir les graves raisons qui avaient déterminé ces indisciplinés partisans de l'action individuelle, à s'engager au milieu de gens dont ils ont com, battu les théories et qu'ils considéraient hier encore comme leurs irréconciliables adversaires.

Nous nous sommes adressé au citoyen Georges et voici les déclarations que nous avons recueillies :

— Je n'ai pas accepté de faire partie d'un comité de salut public, nous dit-il, et j'ai été bien surpris d'apprendre que, sur la proposition d'un farceur, la masse, qui est toujours disposée à discuter des individualités m'a nommé, comble de l'ironie ! à côté de notre ami Prolio. Je n'ai rien qui, aujourd'hui, me rattache à la République qui, ne, de mon et de moichard.

Et à bien, ajoute à cette commission, tout simplement pour voir ce que ces gens-là ont dans le ventre, car je n'attends rien de bon de l'organisation de la bataille, et, d'ailleurs, je crois que l'union socialiste est impossible, les écoles étant séparées par des individualités ambitieuses et jalouses qui toujours veulent briller au premier rang.

L'action individuelle et anonyme seule peut venir à bout de l'ennemi commun. Il n'y a encore que la dynamite, et Ravachol compte encore des émules nombreux. Voyez, du reste, les explosions qui se produisent de temps en temps en province, et qui, pour avoir moins de retentissement que celles de Paris, n'en ont pas moins une forte action au point de vue de la destruction de l'ordre capitaliste et autoritaire.

— Alors vous avez l'intention de continuer la propagande par le fait ?

— Oui, car c'est la seule qui nous assure le succès.

Dernière Heure

Les représailles de la Suisse

Zurich, 29 décembre. — Les exportateurs de soie de Zurich ont pris d'un commun accord la résolution de ne plus expédier à l'avenir par le chemin de fer du Havre, comme ils le faisaient jusqu'ici, mais d'envoyer par une voie non française afin de ne plus faire bénéficier les chemins de fer et les paquebots français.

COLLISION DE TRAINS

Paris, 29 décembre. — Le train de luxe parti à 5 h. 30 de la gare du Nord s'est trouvé forcé de stopper à la gare de Maulmontant vers 6 h. 30 à la voie étant fermée, un train de marchandises partit de Corbeil vers 8 heures arrive à la même gare.

Le mécanicien s'aperçut pas à temps de la présence du train et la machine vint heurter le queue du train de luxe. Une collision sans grande importance s'en est suivie.

Le fourgon du train de calotte a été projeté hors des rails. Un des voyageurs du train de ceinture, un ouvrier marbrier, fut seul contusionné. La marche des trains n'a pas été interrompue.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 96.20. — Extérieur 69 1/8. — Portugais 21 5/4. — Hongrois 84 1/32. — Turc 21 85. — Banque Ottomane 576 97. — Tabac Ottomane 225.81. — Rio Tinto 396.19. — Deers 446.26. — Suez 66. — Panama 86.76.

Le marché a été agité.

Chronique Régionale

Chronique de l'enseignement. — *Félicitations.* — L'inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, adresse ses félicitations pour la bonne tenue de leur classe et les résultats de leur enseignements à : MM. Arcelin, à Saint-Sebastien-Wattrelos ; Delécluse, adjoint à Lille ; Fenne, à Wormhoutt ; Devienne, adjoint à Cappel-brouck ; arrivée, adjoint à Lille ; Carcanier, adjoint à Lille ; Drion, adjoint à Lille ; Duvet, adjoint à Steenwerck ; Belhon à Villeneuve, officier, adjoint à Lille ; Dubas, à Tourcoing ; Gouillart, adjoint, à Lille ; Patoux, à Escaudœuvres ; Coucqel, adjoint à Cauchy ; Lesaux, adjoint à Comines ; Audin, à Comines.

Mmes Fayen, adjointe à Lomme ; Malaquin, à Oye ; Mocq, à Aix ; Dutrieux, à la Chapelle-d'Armentières ; Lesueur, à Téteghem ; Pruvost, à Wormhoutt ; Plateau, Marin, à Avesnes-les-Aubert ; Duponchel, née Duflos, adjointe à Lille.

Il a adressé également ses félicitations, pour le dévouement qui-l'a apportée à l'œuvre des bibliothèques scolaires, à MM. Monvoisin, instituteur à Comines-Ste-Marguerite, Legrand, à Bailleul.

Actes de la Préfecture. — La bulletin des actes de la préfecture du 23 décembre publie le tableau indiquant les époques de la vérification des poids et mesures de 1883, dans toutes les communes du département du Nord, à partir du 3 janvier.

Celui du 24 décembre contient les instructions relatives à la formation des tableaux de recensement pour le recrutement de la classe 1892.

Prorogations de surtaxes d'octroi. — Le *Journal officiel* publie un décret en date du 26 décembre qui autorise la prorogation jusqu'au 28 février inclusivement des surtaxes ci-après :

A Lille (ville de), 2 fr. par hectolitre de vin, 1 fr. par hectolitre de vins en cercles et en bouteilles ;

Trois francs par hectolitre de cidres, poirés et hydromels.

Vingt-cinq francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 80 sur les vins, de 1 fr. 50 sur les cidres et de 24 fr. sur les spiritueux, établis à titre de taxes principales.

A Roubaix, — 7 fr. par hectolitre de vin, 14 fr. par hectolitre d'alcool par contenu dans les eaux-de-vie, etc.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 6 fr. perçus à titre de taxes principales sur ces mêmes boissons.

A Meveille. — Huit francs par hectolitre de vin ; Quatorze francs par hectolitre d'alcool par contenu dans les eaux-de-vie, etc.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 6 fr. perçus à titres de taxes principales sur ces mêmes boissons.

Percepteurs. — M. Tagrais, percepteur à St-Valery-sur-Somme, vient d'être nommé en remplacement de M. Decrocq, envoyé à Bourbourg ; M. Vasse, percepteur de Faverges, est nommé à Quesnoy-sur-Deûle, et M. Lacomelle, recevant particulier des finances à Coulances, est nommé à la perception de Dunkerque. *Journal officiel* du 29 décembre 1892.

Inspection du travail dans l'industrie. — Sont nommés : Inspecteur divisionnaire de 3e classe avec résidence à Lille, M. Jarzan ;

Inspecteur départemental à Lille, M. Jacques.

Inspecteur départemental de 5e classe à Roubaix-Tourcoing, M. Rengeau.

Inspecteur départemental de 5e classe à Valenciennes, à Valenciennes, M. Hery.

Personnel administratif. — *Contributions directes.* — Sont nommés contrôleur de troisième classe dans le département des Hautes-Alpes, classe dans le département du Nord, et quatrième classe dans le département du Gard, faisant fonction de premier commis.

Douanes. — M. Cadet, surnuméraire à l'administration centrale, a été nommé commis à Honschoote.

Union artistique du Nord. — Le concours de peinture ouvert par l'Union artistique vient d'être jugé.

Le sujet du concours avait été fixé comme suit : Retour des champs, une seule figure dans une étable, un enfant qui tète, et un fond de soleil ; les récompenses dans l'ordre suivant :

M. Blomme obtient le premier prix de 300 fr. L'artiste a choisi pour sujet une figure de jeune fille rentrant à la tombée du jour et ramenant sa chèvre au bercail.

M. Broux a reçu le deuxième prix d'une valeur de 200 francs, avec une figure de paysan revenant du travail dans une étable, sur un fond de soleil couchant, la silhouette du village se détache dans le lointain.

Le troisième prix et une somme de 100 fr. sont alloués à M. Giffard.

Une mention honorable est donnée à M Claudel.

L'exposition des œuvres du concours est ouverte au public dans la petite salle du Rez-de-chaussée de l'Union Artistique, rue Négrier, 36 bis. Lundi, Mardi et Mercredi, 2, 3 et 4 Janvier de 10 heures à 4 heures.

Chronique locale

ROUBAIX

Un accident rue Fosse-aux-Chênes. — Un accident s'est produit hier matin dans l'usine en reconstruction de M. Wibaux-Florin, rue Fosse-aux-Chênes.

Un ouvrier charpentier, Henri Scherperel, 45 ans, demeurant rue Saint-Antoine, travaillait au étage non terminé sur une simple planche posée à travers deux poutres.

Il portait sur l'épaule une assez lourde charge de bois quand arrivé au milieu, la planche cédant sous le poids et le malheureux fut précipité sur le sol.

Relevé par ses camarades, il fut transporté dans la loge du concierge où il reçut les soins empressés de M. le docteur Butruille, qui constata des contusions à la hanche et une fracture à la jambe droite.

Il a été transporté à l'hôpital.

Les drames de la misère. — Une jeune fille malade, mourante de froid, eut la malencontreuse idée de dérober quelques liques à sa voisine pour les jeter sur son lit en guise de couvertures.

Mais hélas ! était bel et bien un vol et la victime, Sophie Vancoutenoble, 15 ans, demeurant rue Monge, déposa une plainte entre les mains de M. Vancoutenoble, commissaire de police du troisième arrondissement.

Le long stage à la rue Clémenceau Verstraete — c'est le nom de la malheureuse, — On dut prévoque la transporter au bureau de commissaire, le 1 Mai, et vous son métal, disant qu'elle avait froid et 5 m.

Son état de débilité est tel que M. Vancoutenoble a refusé de l'arrêter et l'a fait admettre Gregeas à l'hôpital.

Fausse alerte.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme Célestine Delannoy, en religion sœur Sainte-Marie, qui compte de années de service à l'hospice de Roubaix.

Ses obsèques auront lieu samedi prochain.

Un propriétaire voleur. — Un ouvrier tisserand nommé Desmettre, demeurant chez Scherperel, rue Daubenton, cour Desmet, avait économisé sou à sou une somme de 79 fr. qu'il avait soustraite à son patron.

Mercredi soir en revenant chez il lui ne trouva plus ni le petit sac ni l'argent, bien entendu.

Ses soupçons se portèrent aussitôt sur le propriétaire, Scherperel, d'autant que celui-ci avait été aperçu sortant de la chambre de son locataire.

M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, immédiatement informé du larcin se mit à la recherche de Scherperel, qui avait aussitôt pris des soupçons pesant sur lui, vint au-devant du magistrat et nia être l'auteur du vol : il fut fouillé immédiatement et effectivement on ne trouva rien sur lui.

Pourtant, une cabaretière voisine affirma qu'il avait changé chez elle une pièce de cinq francs.

M. Chapé le maintin en état d'arrestation. Hier matin, il a avoué avoir volé son locataire en compagnie des nommés Augustin Mahe et Emile Chabrack, demeurant tous deux rue de la Guinguette, et que leur argent avait été par ce dernier et dépensé chez lui.

M. Chapé se rendit chez Chabrack et trouva en effet, sous une paillasse le sac volé ne renfermant plus que 45 fr. 25.

Ces deux individus ont été arrêtés hier matin au sant du lit.

Une tante qui bat sa nièce. — Une dame D..., marchande de beurre, s'est vu dresser procès-verbal pour avoir fr pas sa nièce, Anna F...

Prévoyants de l'Avenir. — La recette de la 137e section se fera le dimanche 8 janvier et l'assemblée générale aura lieu le 29 janvier 1893.

BIBLIOTHÈQUE MODERNE

12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

A partir du 1er janvier 1893, le règlement qui sera mis en vigueur :

Pour chaque volume pris en lecture, il sera exigé un cautionnement de un franc.

Les livres sont loués, quelque soit le nombre, pour une semaine, cour jour.

L'abonné en retard dans la rentrée, ne serait-ce qu'un seul jour, paiera le prix de la location d'une semaine.

Les lecteurs qui désirent être remboursés de leur cautionnement devront toujours présenter le reçu qui leur a été délivré contre le versement de leur garantie.

Tout abonné qui rendra un livre détérioré devra en payer le prix ou tout au moins une somme qui sera évaluée suivant l'importance de la détérioration.

Lire les nouveautés : *L'Argent, La Débacle* de Zola ; *Terre promise* par P. Bourget. Les œuvres complètes de Balzac, Belot, Victor Hugo, Zola, etc.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 décembre

(Suite)

A la suite de la présentation par M. Muller des rapports de la commission des finances sur les projets de budget des hospices et du bureau de bienfaisance, une série d'observations assez confuses ont eu lieu, que nous croyons inutiles de relater en détail.

M. Dron a trouvé dur le mot « négligé », inséré dans le rapport sur le budget des hospices.

M. Muller a déclaré que ce mot avait dépassé sa pensée, et qu'il ne l'a pas employé comme comportant un blâme. Le terme sera remplacé par « omis ».

A propos du budget du bureau de bienfaisance une discussion est soul-vée par l'inscription d'une somme de 4320 fr. pour établissement de dispensaires.

Or, on *nait que le conseil s'est* prononcé contre la création des dispensaires et a voté le vote de M. Dron, comportant la distribution à domcile.

M. Dron fait une remarque à ce sujet.

M. Muller, rapporteur et M. Tack prennent part à la discussion qui se prolonge très longtemps.

M. Tack pose cette question : Et si le bureau de bienfaisance *recevait un legs ?*

M. Dron lui répond que le conseil est *appelé à donner son avis.*

M. Tack. — Nous pourrions aussi procéder par voie d'économie sur d'autres articles, à la rigueur.

M. Dron. — Cela ne serait pas régulier.

M. Muller propose que la question soit complètement réservée. Le conseil ne peut sans se déjuger adopter un *budget* où figure un crédit affecté à une création qu'il a repoussée.

M. Tack déclare au contraire qu'à son avis on pourrait adopter le budget tel quel. Les administrateurs sont assez convenables dit-il pour ne pas créer les dépensaires sans en informer le Conseil. Il trouve aussi que l'ensemble trop sur les attributions de l'administration charitable.

En fin de compte, le budget est approuvé *sous réserve du non-emploi* de la somme de 4320 fr. qui y est inscrite, à l'établissement de dispensaires.

Voeux

M. Dron rappelle la pétition adressée récemment par les habitants de la rue Nationale protestant contre l'affectation des immeubles acquis par la ville à M. Dron-Devenois, à les services de l'Hôtel-Dieu. M. Dron émet le vœu que les deux maisons soient affectées définitivement l'un à un poste de police et du bureau de vérification des poids et mesures, un titulaire spécial pour Tourcoing devant être nommé incessamment et la ville devant mettre un bureau à sa disposition.

M. le maire dit que ce vœu peut être pris en considération et que l'administration fera ces deux plans d'aménagement qui seront soumis au Conseil.

M. Dron. — Ces maisons sont à étage et très habitables. On pourrait au premier, réserver le logement du commissaire de service, et dans l'autre celui du titulaire du service de vérification des poids et mesures.

A propos de la vérification des poids et mesures, M. Muller émet le vœu que l'administration fasse afficher les lois et ordonnances sur la vérification des poids et mesures afin que chacun ait connaissance de ses devoirs et de ses droits. Certaines personnes ont été mêmes durement par des vérificateurs.

M. Dron. — Une affiche dans le bureau suffirait.

M. Delavaivre. — Et des insertions dans les journaux.

M. Tack émet le vœu que l'administration fasse le nécessaire pour que les habitants ne reçoivent pas en passant rue de l'Hôtel de Ville des morceaux de cornichon qui « désagrément de l'Hôtel-Dieu. De plus il se plaint que le soir il n'y ait pas d'éclairage à l'intérieur, on ne peut, la nuit venue y écrire une dépêche.

M. le maire. — L'hôtel des Postes est loué par la ville à l'Etat et c est à l'administration des Postes qu'incombent toutes les réparations, mais cette administration est très sévère et excessivement avare.

M. le maire promet d'aviser.

M. Gaube d'Anzin émet le vœu que la conduite de eaux de la rue de Wasquehal jusqu'au bout de la rue de Wasquehal au Blanc-Seau, cela en cas d'incendie et pour pouvoir alimenter des bornes fontaines qui ont été posées.

M. Delcroix dépose un vœu tendant à ce que le tronçon d'aqueduc de la rue du Brun Pain soit continué jusqu'au bureau d'octroi.

M. Jubaru dépose deux vœux, l'un tendant à la construction d'une tour à l'église ; le second relatif à l'insuffisance des mesures de police dans le quartier et demandant notamment l'installation d'une chambre de sûreté.

M. Crouze rappelle une pétition adressée à l'administration par les habitants de la rue Solférino, et dont on n'a pas jusqu'ici fait mention.

M. le Maire déclare ignorer si une pétition a été adressée et dit qu'on fera bien de la renouveler.

Budget de 1893

On aborde la discussion du budget communal pour 1893.

Une seule modification est apportée aux chapitres des recettes, modification proposée par la comm sion. L'article 17, produit des concessions dans les cimetières, est réduit à 17,000 fr. au lieu de 20,000.

A l'article concernant le produit de l'usine à gaz, M. Dron dit que M. le maire a parlé dans son rapport de la mise à l'étude de renfoncement du prix du gaz.

Il demande si telle est bien l'intention de l'administration.

M. le maire déclare que oui, et il ajoute que l'abaissement serait prévu pour toutes les catégories de consommateurs.

Les journaux dit-il ont mal rapporté le fait en disant que l'abaissement projeté ne devait porter que sur certaines catégories.

Le budget des recettes est adopté. Les recettes et dépenses extraordinaires sont portées à 3 370.332 fr. 70.

Après l'adoption du budget des recettes, la plupart des membres paraît décidé à arrêter là la séance.

On discute si on se réunira le lendemain jeudi ou si l'on continuera vendredi. On s'était arrêté à ce dernier jour, plusieurs conseillers étant tenus de ne disposition à partir quand tout-à-coup on songe que la séance de vendredi sera chargée par la discussion de la question des transports et des cantines scolaires, alors on se remet à la besogne et l'on commence l'examen du budget des dépenses en réservant la discussion sur les articles qui intéressent donner lieu à des controverses.

Art. 2. — M. Salembier fait observer que le chauffage des bureaux de la caisse d'épargne qui ne sont plus à l'Hôtel de Ville est à supprimer.

L'article 17 (police), est réservé sur la demande de M. Dron.

M. Dron demande que M. le maire veuille bien organiser une sorte de *conférence où sera ent appelés* les gardes-champêtres du Blanc-Seau, M. le commissaire central et le commissaire d'arrondissement, pour discuter sur certaines améliorations à apporter au service de la police de quartier.

M. Dron demande en quoi consiste l'article 36 bis, « Dépenses pour mesures sanitaires de salubrité » 1500 fr.

M. le Maire dit que l'explication se trouve contenue dans son rapport.

M. Dron. — Si je vous pose cette question c'est qu'elle a trait à un vœu déposé il y a quelques jours par M. Tack, la création d'un laboratoire municipal.

M. Dron demande que cette question soit mise à l'étude.

Article 40. Traitement des médecins chargés de la constatation des décès.

M. Dupont trouve dans le paragraphe contenu dans le rapport à l'adresse des médecins qu ne font pas bien leur service. Il eut préféré que l'administration convoquât les médecins et présénât s'il y avait lieu ses observations.

M. Dron tient à protester aussi contre ce qu'il y a de sévère dans les observations insérées dans le rapport.

Le service de la constatation des décès se fait à Tourcoing au moins bien qu'ailleurs.

M. le maire. — Dites même mal.

M. Dron. — Vous ne pouvez en droit d'exiger un service bien fait qu'autant que vous imposerez aux familles de conserver leurs membres décédés plus longtemps.

Il faudrait aussi, dit-il, que le bureau de l'état-civil adressât deux courriers par jour. Enfin, dans la plupart des cas, le médecin traitant est là qui, lui aussi, se constatations.

MM. Dupont et Muller discutent entre eux.

M. Tack dit, s'adressant à M. Dupont : Vous avez un service qui n'est remplissez-le.

On arrête là l'examen du budget. M. Delphin-Dumortier dépose le vœu que les réunions de commissions aient lieu comme les séances du Conseil, à 8 heures du soir, pour permettre aux membres ouvriers d'y assister.

La séance est levée. Séance aujourd'hui.

Réunion de commissions municipales. — La commission des tramways s'est réunie hier à 4 heures 1/2 à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le maire.

On a fait quelque le projet de traité dont être soumis au Conseil dans sa séance de ce soir.

La Commission des finances s'est réunie à 6 h. pour discuter des questions qui seront traitées aujourd'hui au sein de l'assemblée commune.

Bureau de bienfaisance. — Hier matin à 9 h. 1/2. M. le maire se transportait à l'Hôtel-Dieu pour procéder à l'installation de MM. Crapez et Maurice Cordier, comme administrateurs délégués par le conseil municipal au bureau de bienfaisance en remplacement de MM. Diéval, sénéchal, démissionnaires.

Adjudication. — Hier, à trois heures précédentes, au bureau de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Lemaire, maire, de MM. Leplat et Duculombier, conseillers municipaux, et en présence de MM. Veremée, directeur de la voirie et Dupuis, ingénieur, a été l'adjudication des travaux d'aqueduc, rue de l'ureme.

Le montant du devis était de 4/6 8 fr. 70.

Six soumissionnaires ont été reçus.

MM. Nasquelier, rabais de 6 0/0 ; Descodt-Her, 8.30 0/0 ; Bo ripeau, 8.50 0/0 ; André Deville, de Roubaix, 7 0/0 ; Pierre Prouvost, 5.50 0/0 ; Jules Delplanque, de Roubaix, déclaré adjudicataire avec rabais de 9.30 0/0.

Flagrant délit de vol. — Vif émoi hier soir, vers 6 heures, rue du Haze, provoqué par l'arrestation d'un individu qui s'était introduit dans le magasin de détail de Mme veuve Bayard, négociant en liqueurs, et s'y tenait caché avec l'intention de commettre un vol.

Voici comment le voleur a été découvert. M. Destombes, 72 ans, rentrer à Roubaix qui vient assez fréquemment chez Mme Bayard, chercher des liqueurs ven